

CONDITIONS GENERALES

Conditions d'admission:

Pour la sécurité de tous, votre compagnon doit être :

- Identifié par puce électronique ou tatouage
- Vaccins à jour: - **Maladie de Carré, Hépatite de Rubarth, Parvovirose, Leptospirose**
+ contre la **toux de chenil** et la rage pour les chiens catégorisés.
- **Coryza et Typhus** pour les chats.
- Déparasité (vermifuge et anti-puce) au minimum 3 jours avant son séjour à la pension.
- En bonne forme physique, nous ne pourrions accepter les animaux en mauvais état physique (maigre alarmante, déshydratation, état de fatigue très avancé)

En cas de non-respect de ces points, si votre compagnon devait contracter une des maladies citées plus haut ou des parasites, Pensionnement Coëx se dégage de toutes formes de responsabilité.

En tant que propriétaire de l'animal vous vous engagez à :

- **Fournir l'alimentation de votre animal** en quantité suffisante pour couvrir toute la durée de son séjour
- Nous avertir de toutes les particularités comportementales de votre animal (mauvais caractère, fugue, aboiements intempestifs...)
- **Fournir le carnet de santé et la carte d'identification**
- **Fournir une ordonnance en cas de traitement médicale**
- Respecter les horaires de dépôt et de reprise de votre chien convenus ou nous avertir dans les plus brefs délais d'un retard éventuel, sous peine d'une pénalité de **15 € par heure dépassée.**

En cas d'accident de nature imprévisible (crise cardiaque, vieillesse, épidémie...), de maladies, de comportements anormaux, de refus de s'alimenter, de suspicion de maladie ou de décès nous vous contacterons immédiatement pour analyser la situation ensemble et trouver la meilleure solution possible pour votre compagnon.

Si problème il y a durant le séjour, la pension s'engage à vous prévenir dans les meilleurs délais.

Vous autorisez la pension à faire intervenir le vétérinaire référent en cas de nécessité et tous frais vétérinaires (examens, médicaments, frais de déplacements...) sont à votre charge.

En cas de vol, Mr BARRIER se dégage de toutes responsabilités et mises en demeure.

Seul le propriétaire légal de l'animal (nom inscrit sur la carte d'identification) ou la personne désignée sur la fiche de renseignements sera autorisé à récupérer l'animal à la fin de son séjour.

Sans nouvelles de votre part 48 h après la date prévue du départ de votre animal une plainte sera déposée auprès de la gendarmerie pour abandon, l'animal sera confié aux soins d'un organisme de protection animale.

Règlement et tarif :

Arrhes : Nous demandons des arrhes d'un montant de 50 % de la somme totale du séjour au moment de la réservation. Sans le versement de ces arrhes, nous nous réservons le droit de ne pas donner suite à la réservation. Les arrhes versées par chèque sont encaissées 15 jours avant le début du séjour.

Les arrhes par virement sont à effectuer au plus tard 15 jours avant le début du séjour.

Pour toute annulation moins de 15 jours ouvrés avant le début du séjour :
vos arrhes ne seront pas remboursées .

Solde : le solde devra être réglé avant le départ de l'animal (payable par chèque, CB, virement bancaire ou espèces)

Le tarif est journalier de **17 € pour les chiens** et de **13 € pour les chatsen forfait hebdomadaire et il y a une majoration de 3€ par jour pour les chiens et de 2€ pour les chats sur les séjours uniquement de week-end, jours fériés et ponts.**

- Le jour de l'arrivée, tout accueil **avant midi** sera facturé comme un jour complet et en demi journée pour une entrée dans l'après-midi .
- Le jour du départ n'est pas comptabilisé si la sortie a lieu **avant midi**.

Le séjour est dû dans la totalité même si l'animal est récupéré avant la date prévue.

Julien BARRIER, gérant

